

Fonds de revenu Bell Aliant
Communications régionales

États financiers consolidés et notes

31 décembre 2009



BellAliant

Rapport de la direction

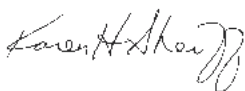
AUX PORTEURS DE PARTS

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent des montants qui reposent sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

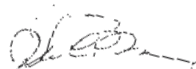
La direction a établi et maintient des systèmes comptables et de contrôles internes comportant des politiques et des procédures écrites ainsi qu'un programme de vérification interne exhaustif. Ces systèmes sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que nos documents comptables sont fiables et constituent un fondement adéquat aux fins de préparation des états financiers en temps opportun et avec exactitude et que notre actif est bien protégé.

Le conseil d'administration supervise les responsabilités de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière, principalement par l'intermédiaire du comité de vérification. Les états financiers ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration sur recommandation du comité de vérification. Le comité de vérification est aussi responsable de recommander la nomination des vérificateurs indépendants et d'approuver leur rémunération et les conditions de leur mission. D'autres responsabilités incombent au comité de vérification, notamment les rencontres périodiques avec les vérificateurs indépendants, les membres de la direction et les vérificateurs internes afin d'examiner les questions touchant la comptabilité, la vérification, les contrôles internes, les litiges, l'information financière ou autres. Les vérificateurs internes et les vérificateurs externes ont librement accès au comité de vérification, que ce soit en présence ou non des membres de la direction.

Nos vérificateurs indépendants, Deloitte & Touche s.r.l., ont vérifié nos états financiers. Le rapport des vérificateurs ci-joint décrit l'étendue de leur vérification et présente leur opinion.



Karen H. Sheriff
Présidente et chef de la direction
Placements Bell Aliant Communications régionales Inc.,
commandité de Placements Bell Aliant
Communications régionales, société en commandite



Glen LeBlanc
Chef des affaires financières
Placements Bell Aliant Communications régionales Inc.,
commandité de Placements Bell Aliant
Communications régionales, société en commandite

Le 10 mars 2010

Rapport des vérificateurs

AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS DE REVENU BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES

Nous avons vérifié les bilans consolidés du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales (le « Fonds ») aux 31 décembre 2009 et 2008 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de l'avoir des porteurs de parts et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2009 et 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Deloitte & Touche s.r.l.
Comptables agréés
Halifax (Nouvelle-Écosse)
Le 10 mars 2010

États

BILANS CONSOLIDÉS

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	Notes	2009	2008
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	2,6	6,2
Distributions à recevoir	9	31,1	31,2
Sommes à recevoir d'apparentés	9	25,2	13,6
		58,9	51,0
Placements	2	4 092,7	4 160,6
Total de l'actif		4 151,6	4 211,6
Passif et avoir des porteurs de parts			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer		—	0,2
Distributions à verser	6	30,8	30,7
		30,8	30,9
Avoir des porteurs de parts		4 120,8	4 180,7
Total du passif et de l'avoir des porteurs de parts		4 151,6	4 211,6

Se reporter aux notes complémentaires
Approuvé au nom du conseil des fiduciaires :



Edward Reevey
Fiduciaire



Louis Tanguay
Fiduciaire

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars, sauf le bénéfice par part)

	Notes	2009	2008
Revenu tiré des placements à la valeur de consolidation	2	303,6	255,6
Autres produits		—	0,1
		303,6	255,7
Charges d'exploitation		4,0	4,0
Bénéfice net lié aux activités poursuivies		299,6	251,7
Perte nette liée aux activités abandonnées	2	(10,6)	(0,3)
Bénéfice net		289,0	251,4
Résultat par part	4		
Bénéfice de base lié aux activités poursuivies		2,36	1,98
Perte de base liée aux activités abandonnées		(0,09)	—
Bénéfice de base		2,27	1,98
Bénéfice dilué lié aux activités poursuivies		2,19	1,93
Perte diluée liée aux activités abandonnées		(0,09)	—
Bénéfice dilué		2,10	1,93

Se reporter aux notes complémentaires

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

	Note	2009	2008
Bénéfice net		289,0	251,4
Autres éléments du résultat étendu	2	12,8	(4,2)
Résultat étendu		301,8	247,2

Se reporter aux notes complémentaires

ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'AVOIR DES PORTEURS DE PARTS

		Capital déclaré	Surplus d'apport	Déficit accumulé	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total du déficit accumulé et des autres éléments du résultat étendu	Total de l'avoir des porteurs de parts
<i>Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009</i>	Notes						
<i>(en millions de dollars)</i>							
Solde au 31 décembre 2008		4 184,9	45,7	(15,3)	(34,6)	(49,9)	4 180,7
Bénéfice net		—	—	289,0	—	289,0	289,0
Distributions déclarées	6	—	—	(369,0)	—	(369,0)	(369,0)
Rachat de parts	3	(0,1)	—	—	—	—	(0,1)
Régime de parts différées	3, 7	7,4	—	—	—	—	7,4
Autres éléments du résultat étendu d'une entité comptabilisée à la valeur de consolidation	2	—	—	—	12,8	12,8	12,8
Solde au 31 décembre 2009		4 192,2	45,7	(95,3)	(21,8)	(117,1)	4 120,8

		Capital déclaré	Surplus d'apport	Bénéfices accumulés (déficit accumulé)	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total des bénéfices accumulés (du déficit accumulé) et des autres éléments du résultat étendu	Total de l'avoir des porteurs de parts
<i>Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008</i>	Notes						
<i>(en millions de dollars)</i>							
Solde au 31 décembre 2007		4 184,0	31,8	100,8	(30,4)	70,4	4 286,2
Bénéfice net		—	—	251,4	—	251,4	251,4
Distributions déclarées	6	—	—	(367,5)	—	(367,5)	(367,5)
Rachat de parts	3	(0,1)	—	—	—	—	(0,1)
Régime de parts différées	3, 7	1,0	13,8	—	—	—	14,8
Autres ajustements liés à la quote-part d'une entité comptabilisée à la valeur de consolidation		—	0,1	—	—	—	0,1
Autres éléments du résultat étendu d'une entité comptabilisée à la valeur de consolidation	2	—	—	—	(4,2)	(4,2)	(4,2)
Solde au 31 décembre 2008		4 184,9	45,7	(15,3)	(34,6)	(49,9)	4 180,7

Se reporter aux notes complémentaires

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

	Notes	2009	2008
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net lié aux activités poursuivies		299,6	251,7
Ajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Revenu tiré des placements à la valeur de consolidation	2	(303,6)	(255,6)
Variation de l'actif et du passif d'exploitation	5	(11,8)	3,6
		(15,8)	(0,3)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Émission de parts	3	7,4	1,0
Rachat de parts	3	(0,1)	(0,1)
Achat de parts aux termes du régime de réinvestissement des distributions	3, 6	(14,7)	(13,3)
Distributions en espèces versées aux porteurs de parts	6	(354,2)	(353,3)
		(361,6)	(365,7)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Distributions en espèces reçues liées aux placements à la valeur de consolidation	2	373,8	370,1
		373,8	370,1
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie provenant des activités poursuivies			
		(3,6)	4,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début			
		6,2	2,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin			
		2,6	6,2

Se reporter aux notes complémentaires

Notes

Le Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales, constitué en 2006, est une fiducie à but restreint et à capital variable sans personnalité morale régie par les lois de l'Ontario conformément à une déclaration de fiducie. Toute utilisation des termes « nous », « nos/notre » ou « le Fonds » fait référence au Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales et à ses filiales. Nous détenons des placements dans des entités dont les activités sont principalement concentrées dans la fourniture de services de télécommunications régionaux dans le Canada atlantique, en Ontario et au Québec. Notre principal placement est une participation de 82,5 % dans Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Placements Bell Aliant, s.e.c.), laquelle consolide les résultats de ses filiales en exploitation.

1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR du Canada).

Nous consolidons les états financiers des entités sur lesquelles nous exerçons un contrôle, y compris Fiducie Placements Bell Aliant et Fiducie Bell Nordiq, et nous comptabilisons à la valeur de consolidation les placements sur lesquels nous exerçons une influence notable, y compris Placements Bell Aliant Communications régionales inc. (Placements Bell Aliant, commandité) et Placements Bell Aliant, s.e.c. Cette dernière consolide les résultats de ses filiales en exploitation. Les présents états financiers doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés vérifiés de Placements Bell Aliant, s.e.c. au 31 décembre 2009.

Toutes les opérations intersociétés importantes ont été éliminées lors de la consolidation.

Utilisation d'estimations comptables

En vertu des PCGR du Canada, la direction est tenue de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs constatés et les informations présentées sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants de produits et de charges constatés au cours des périodes visées. Par leur nature, ces estimations et ces hypothèses comportent une incertitude relative à la mesure et par conséquent, les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées dans les présents états financiers. Nous utilisons des estimations à l'égard de certains éléments, comme les impôts sur les bénéfices.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes bancaires et les billets à recevoir de Bell Aliant Communications régionales, s.e.c. (Bell Aliant, s.e.c.), comme il est décrit à la note 9. Tous ces éléments peuvent être convertis facilement en liquidités et sont exposés à des risques négligeables de crédit, d'illiquidité et de variation de la juste valeur.

Distributions

Les distributions à recevoir à l'égard de notre participation indirecte dans Placements Bell Aliant, s.e.c. sont comptabilisées lorsqu'elles sont déclarées. Les distributions à verser à nos porteurs de parts sont constatées lorsqu'elles sont déclarées.

Placement

Nous comptabilisons à la valeur de consolidation notre placement de 81,50 % dans Placements Bell Aliant, commandité et de 82,46 % dans Placements Bell Aliant, s.e.c. puisque nous exerçons une influence notable sur les politiques d'exploitation, d'investissement et de financement de ces entités, sans toutefois contrôler ces entités. BCE et Bell Canada détiennent les participations restantes de 18,50 % dans Placements Bell Aliant, commandité et de 17,54 % dans Placements Bell Aliant, s.e.c.

En vertu d'une convention des porteurs de titres, BCE détient certains droits à l'égard du conseil d'administration de Placements Bell Aliant, commandité, notamment :

- le droit de nommer jusqu'à concurrence de la majorité des administrateurs dans la mesure où BCE et Bell Canada détiennent, directement ou indirectement, au moins 30 % de nos parts (après dilution) et que certaines ententes commerciales sont en place;
- le droit d'exiger le consentement écrit de BCE, en plus de l'approbation du conseil d'administration, avant le règlement de certaines questions ou l'exécution de certaines opérations, dans la mesure où BCE et Bell Canada détiennent, directement ou indirectement, au moins de 20 % de nos parts (après dilution).

En raison de ces droits, BCE contrôle le conseil d'administration de Placements Bell Aliant, commandité et, par conséquent, de Placements Bell Aliant, s.e.c.

Impôts sur les bénéfices

Nous répondons aux critères de fiducie de fonds commun de placement aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Seuls les montants qui n'ont pas été attribués aux porteurs de parts sont donc imposables. Les présents états financiers ne présentent pas de charge d'impôts exigibles étant donné que nous sommes déterminés à distribuer à nos porteurs de parts la totalité ou la presque totalité de notre bénéfice imposable et de nos gains en capital imposables et que nous avons l'intention de nous conformer aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui donnent la possibilité de déduire les distributions aux porteurs de parts du bénéfice imposable et des gains en capital imposables. Le passif d'impôts au titre de nos distributions est la responsabilité des porteurs de parts.

Par suite de l'adoption, en juin 2007, du projet de loi C-52, la *Loi d'exécution du budget 2007*, nous serons assujettis, à compter de 2011, à l'impôt au même titre qu'une société. Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés selon la méthode axée sur le bilan. Selon cette méthode, notre quote-part du revenu tiré des placements à la valeur de consolidation sera diminuée (augmentée) des charges (économies) d'impôts futurs, ce qui tiendra compte des conséquences fiscales futures prévues liées à notre quote-part dans les écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs présentés dans les bilans des filiales de Placements Bell Aliant, s.e.c. et leur valeur fiscale, ainsi que des économies d'impôts liées aux pertes de ses filiales qui seront, de façon plus probable qu'improbable, réalisées et reportées au cours des exercices futurs de façon à diminuer les impôts sur les bénéfices. Les impôts futurs sont calculés à partir des taux pratiquement en vigueur applicables aux années d'imposition au cours desquelles il est prévu que les écarts se résorberont. En ce qui concerne le Fonds, seuls les écarts temporaires dont la date de résorption prévue se situe après le 1^{er} janvier 2011 sont pris en compte dans le calcul de la charge (de l'économie) d'impôts futurs.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont constatés lorsque nous devenons partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier ou d'un contrat sur dérivés non financiers. Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur à leur constatation initiale.

Aux fins de l'évaluation continue, nous classons les actifs et les passifs financiers selon leurs caractéristiques ainsi que selon les choix et les intentions de la direction relativement à ces éléments. L'évaluation subséquente de ces actifs et passifs financiers est fondée sur la juste valeur ou sur le coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, selon leur classement. La valeur comptable de nos instruments financiers correspond approximativement à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Nos actifs et passifs financiers sont habituellement classés et évalués comme suit :

Poste du bilan	Classement	Évaluation subséquente
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Distributions à recevoir	Prêts et créances	Coût après amortissement
Sommes à recevoir d'apparentés	Prêts et créances	Coût après amortissement
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs	Coût après amortissement
Distributions à verser	Autres passifs	Coût après amortissement

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont généralement acquis dans le but de tirer un gain des variations à court terme du prix. Les intérêts gagnés, les gains et les pertes réalisés à la cession ainsi que les gains et les pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Prêts et créances

Les prêts et créances découlent de la remise de trésorerie ou d'autres actifs par nous à un emprunteur en échange d'une promesse de remboursement à vue ou à une ou des dates déterminées. Les gains et les pertes sont constatés en résultat dans la période au cours de laquelle l'actif est décomptabilisé ou a subi une perte de valeur.

Autres passifs

Les autres passifs comprennent tous les passifs financiers autres que les dérivés ou les passifs qui ont été classés comme détenus à des fins de transaction. Ces passifs financiers sont évalués au coût après amortissement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction qui sont de nature différentielle et directement imputables à l'acquisition ou à l'émission d'un actif ou d'un passif financier sont comptabilisés de la façon suivante :

- actifs ou passifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction – les coûts de transaction sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés;
- actifs ou passifs financiers classés comme prêts et créances ou autres passifs – les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument financier au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Constatation des produits

Le revenu tiré des placements à la valeur de consolidation est comptabilisé selon le pourcentage de notre participation dans le bénéfice net lié aux placements dans des entités à l'égard desquelles nous exerçons une influence notable sur les politiques d'exploitation, d'investissement et de financement, sans toutefois contrôler ces entités.

Les autres produits comprennent les intérêts créditeurs, qui sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

Résultat par part

Le résultat de base par part est calculé en fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par part est calculé selon la méthode du rachat d'actions selon le nombre moyen pondéré de parts et d'équivalents de parts dilutifs.

Régimes de rémunération à base de parts

Nous offrons des régimes d'achat de parts à l'intention des employés ainsi qu'un régime de parts différées à l'intention de certains employés de Placements Bell Aliant, s.e.c. La charge de rémunération à l'égard de ces régimes est comptabilisée dans Placements Bell Aliant, s.e.c. L'effet des extinctions sur la charge de rémunération est constaté à mesure qu'elles se produisent. Ces régimes sont présentés en détail à la note 7.

Dépendance économique

Nous dépendons économiquement de Placements Bell Aliant, s.e.c. Notre capacité à verser des distributions est entièrement tributaire des distributions que nous recevons de Placements Bell Aliant, s.e.c. D'importants événements ou opérations touchant Placements Bell Aliant, s.e.c. pourraient avoir une incidence importante sur notre capacité à verser des distributions.

Modifications futures des conventions comptables

Le Conseil des normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) modifie et améliore constamment certaines normes et recommandations du *Manuel de l'ICCA*. Nous examinons ces modifications à mesure qu'elles sont proposées et, s'il y a lieu, nous modifierons nos conventions comptables et nos informations à fournir.

2

PLACEMENTS

Le tableau qui suit présente le revenu tiré du placement à la valeur de consolidation et les autres éléments du résultat étendu liés à notre placement dans Placements Bell Aliant, s.e.c., ainsi que les distributions déclarées et reçues à l'égard des placements à la valeur de consolidation :

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

	2009	2008
Revenu tiré du placement à la valeur de consolidation – activités poursuivies	303,6	255,6
Revenu tiré du placement à la valeur de consolidation – activités abandonnées	(10,6)	(0,3)
Autres éléments du résultat étendu	12,8	(4,2)
Distributions déclarées	373,7	372,8
Distributions reçues	373,8	370,1

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, le revenu tiré du placement à la valeur de consolidation pour les activités poursuivies comprend une économie d'impôts futurs de 0,9 M\$ (8,9 M\$ au 31 décembre 2008) liée à notre quote-part des écarts temporaires dans certaines filiales de Placements Bell Aliant, s.e.c., lesquels devraient se résorber après le 1^{er} janvier 2011.

Les autres éléments du résultat étendu découlent de notre quote-part du reclassement dans le résultat net, par Placements Bell Aliant, s.e.c., de pertes nettes et de l'amortissement de pertes sur les couvertures de flux de trésorerie réglées. Le cumul des autres éléments du résultat étendu compris dans l'avoir des porteurs de parts représente notre quote-part de la tranche non amortie des pertes sur les swaps de taux d'intérêt fixe-variables à terme qui ont été réglés en 2007 par Placements Bell Aliant, s.e.c.

3 CAPITAL DES PORTEURS DE PARTS

Capital autorisé

Le capital autorisé de nos porteurs de parts comprend un nombre illimité de parts de deux catégories :

- les parts;
- les parts à droit de vote spécial.

Chaque part représente une fraction égale d'un droit de bénéficiaire indivis dans le Fonds. Toutes les parts sont cessibles et les porteurs ont droit à une quote-part égale de toutes les distributions du Fonds, que ce soit le bénéfice net (la perte nette), le montant net des gains en capital réalisés ou tout autre montant, et de l'actif net du Fonds en cas de dissolution ou de liquidation de celui-ci. Toutes les parts sont de rang égal et proportionnel entre elles, sans discrimination, préférence ou priorité. Toutes les parts sont rachetables au gré de l'émetteur à un prix par part équivalant au moins élevé des montants suivants : a) 90 % de la valeur de marché actuelle pour une part, calculée à la date à laquelle les parts ont été déposées à des fins de rachat; b) 100 % du cours de clôture à la date de rachat.

Des parts à droit de vote spécial sont émises relativement à certains titres pouvant être échangés ou exercés contre des parts du Fonds, ou convertis en parts du Fonds. Les parts à droit de vote spécial n'accordent aucun droit de bénéficiaire à l'égard de quelque distribution du Fonds ou de l'actif net du Fonds, que ce soit en cas de dissolution ou de liquidation de celui-ci. Chaque part à droit de vote spécial donne à son porteur le droit d'exercer, à toute assemblée des porteurs de parts, un nombre de voix équivalant au nombre de parts contre lequel le titre échangeable correspondant peut être échangé ou exercé, ou en lesquelles il est susceptible d'être converti.

Parts émises et en circulation

Aux 31 décembre <i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	2009		2008	
	Nombre de parts	Capital déclaré	Nombre de parts	Capital déclaré
Parts	127 264 016	4 192,2	126 983 707	4 184,9
Parts à droit de vote spécial	100 373 827	—	100 373 827	—
		4 192,2		4 184,9

Parts

Le tableau suivant détaille la variation des parts du Fonds émises et en circulation :

Pour les exercices terminés les 31 décembre <i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	2009		2008	
	Nombre de parts	Capital déclaré	Nombre de parts	Capital déclaré
Parts au début	126 983 707	4 184,9	126 949 663	4 184,0
Parts du régime de parts différées exercées <i>(note 6)</i>	283 130	7,4	36 340	1,0
Rachat de parts	(2 805)	(0,1)	(2 271)	(0,1)
Ajustement lié aux fractions de parts	(16)	—	(25)	—
Parts à la fin	127 264 016	4 192,2	126 983 707	4 184,9

Étant donné que les certificats sont émis aux porteurs pour des parts entières, les fractions de parts sont payées en espèces.

Parts à droit de vote spécial

Le tableau suivant présente le nombre de parts de société en commandite échangeables et de parts à droit de vote spécial émises et en circulation au 31 décembre 2009.

	Parts de société en commandite échangeables	Parts à droit de vote spécial
Parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 de Placements Bell Aliant, s.e.c.	28 168 803	28 168 803
Parts de société en commandite échangeables de catégorie B de Bell Aliant, s.e.c.	72 205 024	72 205 024
	100 373 827	100 373 827

Les parts à droit de vote spécial émises se rapportent aux parts de société en commandite échangeables émises par Placements Bell Aliant, s.e.c. et Bell Aliant, s.e.c. Les parts de société en commandite échangeables sont censées, dans la mesure du possible, être l'équivalent économique des parts du Fonds. Les parts de société en commandite échangeables confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir des sociétés en commandite des distributions qui sont équivalentes, dans toute la mesure du possible, aux distributions par part que nous payons à nos porteurs de parts. Les parts échangeables sont prises en compte dans le calcul du bénéfice par part après dilution (note 4). Chaque part de société en commandite échangeable peut être échangée contre une part du Fonds, à raison de une pour une, sous réserve des ajustements antidilution habituels. Les parts de société en commandite échangeables sont cessibles sous réserve de certaines restrictions. Parallèlement à l'échange de parts de société en commandite échangeables contre des parts du Fonds, toute part à droit de vote spécial connexe sera annulée.

Droits d'échange et de liquidité

Des droits d'échange et de liquidité sont émis relativement aux parts de société en commandite échangeables qui ont été émises par Placements Bell Aliant, s.e.c. et Bell Aliant, s.e.c. Chaque part de société en commandite échangeable de catégorie 1 émise par Placements Bell Aliant, s.e.c. conjointement à une action de Placements Bell Aliant, commandité et chaque part de société en commandite de catégorie B émise par Bell Aliant, s.e.c. est échangeable contre une de nos parts, à raison de une part contre une, sous réserve des ajustements antidilution habituels. Les parts de société en commandite échangeables peuvent également être rachetées contre un montant en espèces correspondant au produit net que nous recevons à l'émission d'un nombre de parts égal au nombre de parts qui auraient été émises à l'échange des parts échangeables devant être rachetées.

Régime de réinvestissement des distributions et d'achat de parts facultatif

En vertu des dispositions de notre régime de réinvestissement des distributions et d'achat de parts facultatif, les porteurs de parts peuvent choisir de recevoir des parts supplémentaires du Fonds au lieu de recevoir des distributions en espèces. Chacun des participants peut également effectuer des paiements en espèces facultatifs afin d'acquérir des parts supplémentaires du Fonds, sous réserve de certaines restrictions liées à la valeur en dollars et au moment de l'achat. Pour satisfaire aux achats de parts du Fonds dans le cadre de ce régime, nous pourrions émettre des parts supplémentaires sur notre capital autorisé ou acheter des parts du Fonds sur le marché libre.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, nous avons acheté, pour les porteurs de parts participant au régime de réinvestissement des distributions et d'achat de parts facultatif, 619 125 parts (553 651 parts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008) sur le marché libre, plutôt que de verser des distributions en espèces de 14,7 M\$ (13,3 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008) et, en ce qui a trait au régime d'achat de parts facultatif, en contrepartie des paiements en espèces de 1,3 M\$ (1,8 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008).

4 RÉSULTAT PAR PART

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2009	2008
De base :		
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	299,6	251,7
Perte nette liée aux activités abandonnées	(10,6)	(0,3)
Bénéfice net	289,0	251,4
Nombre moyen pondéré de parts en circulation	127 211 424	126 964 466
Bénéfice de base par part lié aux activités poursuivies	2,36	1,98
Perte de base par part liée aux activités abandonnées	(0,09)	—
Bénéfice de base par part	2,27	1,98
Dilué :		
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	299,6	251,7
Ajouter la part des porteurs sans contrôle de parts échangeables de :		
Placements Bell Aliant, s.e.c.	66,3	57,6
Bell Aliant, s.e.c.	134,9	131,1
	500,8	440,4
Perte nette liée aux activités abandonnées	(10,6)	(0,3)
Ajouter la part des porteurs sans contrôle de parts échangeables de :		
Placements Bell Aliant, s.e.c.	(2,4)	0,2
	(13,0)	(0,1)
Bénéfice net dilué	487,8	440,3
Nombre moyen pondéré de parts en circulation	127 211 424	126 964 466
Ajouter les parts de société en commandite échangeables :		
Parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 de Placements Bell Aliant, s.e.c.	28 168 803	28 168 803
Parts de société en commandite échangeables de catégorie B de Bell Aliant, s.e.c.	72 205 024	72 205 024
Parts différées dans le cadre du régime de rémunération à base de parts	739 199	686 145
	228 324 450	228 024 438
Bénéfice dilué par part lié aux activités poursuivies	2,19	1,93
Perte diluée par part liée aux activités abandonnées	(0,09)	—
Bénéfice dilué par part	2,10	1,93

Les parts de société en commandite échangeables sont censées, dans la mesure du possible, être l'équivalent économique des parts du Fonds. Si les porteurs des parts de société en commandite échangeables souhaitent effectuer un échange contre des parts du Fonds, les distributions versées actuellement aux porteurs par Placements Bell Aliant, s.e.c. et par Bell Aliant, s.e.c. nous seraient versées directement. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, les parts de société en commandite échangeables étaient antidilutives en ce qui a trait aux activités abandonnées. Les parts différées dans le cadre des régimes de rémunération à base de parts, lesquels sont présentés à la note 7, sont dilutives.

5 VARIATIONS DE L'ACTIF ET DU PASSIF D'EXPLOITATION

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	2009	2008
Sommes à recevoir d'apparentés	(11,6)	3,8
Créditeurs et charges à payer	(0,2)	(0,2)
	(11,8)	3,6

6 DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS DÉCLARÉES

Le tableau suivant présente les distributions déclarées :

(en millions de dollars, sauf les montants liés aux parts)	2009		2008		
	Distributions mensuelles	Distributions par part	Distributions mensuelles	Distributions par part	
Date de clôture des registres :			Date de clôture des registres :		
30 janvier	30,7	0,2417	31 janvier	29,8	0,2350
27 février	30,7	0,2417	29 février	30,7	0,2417
31 mars	30,7	0,2417	31 mars	30,7	0,2417
30 avril	30,7	0,2417	30 avril	30,7	0,2417
29 mai	30,8	0,2417	30 mai	30,7	0,2417
30 juin	30,8	0,2417	30 juin	30,7	0,2417
31 juillet	30,7	0,2417	31 juillet	30,7	0,2417
31 août	30,8	0,2417	29 août	30,7	0,2417
30 septembre	30,8	0,2417	30 septembre	30,7	0,2417
30 octobre	30,7	0,2417	31 octobre	30,7	0,2417
30 novembre	30,8	0,2417	28 novembre	30,7	0,2417
31 décembre	30,8	0,2417	31 décembre	30,7	0,2417
	369,0	2,9004		367,5	2,8937

Le tableau suivant présente les distributions versées :

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

	2009	2008
Distributions en espèces	354,2	353,3
Distributions sous forme de parts supplémentaires en vertu du régime de réinvestissement des distributions (note 3)	14,7	13,3
	368,9	366,6

Nous effectuons des distributions mensuelles en espèces à même nos liquidités distribuables, qui comprennent généralement toutes les distributions reçues de Placements Bell Aliant, s.e.c., déduction faite des charges d'exploitation normales, relativement à la période pertinente. Les distributions mensuelles faites aux porteurs de parts inscrits le dernier jour ouvrable de chaque mois civil, ou à une autre date que les fiduciaires du Fonds peuvent fixer à l'occasion (à la condition que le 31 décembre de chaque année civile soit une date de référence des distributions), sont versées, en général, au plus tard le 15^e jour du mois suivant. Les porteurs de parts peuvent choisir de recevoir des parts supplémentaires au lieu de recevoir des distributions en espèces, tel qu'il est expliqué à la note 3.

Les fiduciaires peuvent approuver des distributions supplémentaires en plus des distributions mensuelles au cours de l'exercice. La distribution payable à l'égard du mois se terminant le 31 décembre de chaque année peut inclure un montant à l'égard de notre bénéfice net et de nos gains en capital réalisés nets, le cas échéant, dans la mesure nécessaire pour faire en sorte que nous n'ayons pas à payer d'impôt sur le bénéfice pour cet exercice.

Tout bénéfice net qui n'est pas disponible à des fins de distributions en espèces sera, dans la mesure où cela est nécessaire pour faire en sorte que le Fonds n'ait pas à payer d'impôt sur le bénéfice, distribué aux porteurs de parts sous forme de parts supplémentaires. Ainsi, le montant du bénéfice net attribué aux porteurs de parts peut être supérieur au montant en espèces distribué. La déclaration de fiducie du Fonds prévoit qu'immédiatement après toute distribution au prorata de parts à tous ses porteurs de parts en règlement de toute distribution autre qu'en espèces, le nombre de parts en circulation sera consolidé si bien que chaque porteur de parts détiendra après la consolidation le même nombre de parts qu'il détenait avant la distribution autre qu'en espèces, sauf si des porteurs de parts non résidents sont assujettis à des retenues d'impôt à la source à l'égard de la distribution.

7

RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE DE PARTS

Régimes d'achat de parts

Nous offrons deux régimes d'achat de parts destinés aux employés admissibles de certaines filiales de Placements Bell Aliant, s.e.c. En vertu des modalités des régimes, nos employés peuvent choisir chaque année d'avoir jusqu'à 10 % ou 12 % de leurs gains de base annuels retenus pour l'achat de parts du Fonds. Certaines filiales de Placements Bell Aliant, s.e.c. versent aussi des contributions au régime au nom des participants, selon une formule prescrite fondée sur les cotisations des participants. Selon le régime auquel participe l'employé, le prix d'achat des parts du Fonds correspond à la moyenne arithmétique du cours de clôture de nos parts à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours précédant la date d'investissement, inclusivement, ou au montant payé par le fiduciaire pour acheter les parts sur le marché libre. Les participants des régimes reçoivent des parts supplémentaires du Fonds au lieu de recevoir des distributions en espèces. Pour répondre aux demandes d'achat de parts du Fonds des employés aux termes de ces régimes, nous pouvons émettre jusqu'à 2 079 527 parts supplémentaires (2 079 527 parts au 31 décembre 2008) sur notre capital autorisé ou acheter des parts sur le marché libre.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, 2 024 152 parts (1 941 439 parts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008), d'un coût total de 52,2 M\$ (52,9 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008), ont été achetées sur le marché libre pour les employés de Placements Bell Aliant, s.e.c. qui participent aux régimes d'achat de parts. De ces montants, une tranche de 9,4 M\$ (9,6 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008) a été comptabilisée à titre de charge de rémunération dans Placements Bell Aliant, s.e.c. La tranche résiduelle provient des retenues salariales des employés, des intérêts gagnés ou des distributions réinvesties dans les comptes des employés.

Régime de parts différées

Nous avons un régime de parts différées destiné à certains dirigeants et membres de la haute direction de Placements Bell Aliant, s.e.c. afin de mieux harmoniser leur rémunération incitative à long terme avec la valeur totale pour les porteurs de parts. Aux termes de ce régime de parts différées, nous pouvons attribuer aux participants admissibles du régime le nombre de parts différées que nous déterminons à titre de prime ou relativement aux services fournis par le participant, ou encore à titre de rémunération, et ce, au moment où nous le jugeons opportun. À la date d'attribution, les parts différées attribuées aux membres seront portées au crédit de ces derniers. Les bénéficiaires des attributions ont également le droit de recevoir des parts différées supplémentaires en fonction des distributions en espèces qui auraient été reçues si la part différée avait été convertie en part du Fonds. Les droits sur les parts différées sont acquis sur une période de trois ans et sont

assujettis au respect de certains critères de rendement. Les participants au régime peuvent recevoir une part pour chaque part différée dont les droits sont acquis au moment où ils sont admissibles aux versements de distributions aux termes de l'attribution. Les bénéficiaires n'ont pas à payer un prix d'exercice sur les parts différées. Nous pouvons émettre jusqu'à 3 276 150 parts supplémentaires (3 559 280 parts au 31 décembre 2008) sur le capital autorisé pour effectuer les attributions requises en vertu du régime de parts différées. Les droits non acquis sur les parts différées des participants au régime sont frappés d'extinction advenant leur départ.

Le tableau suivant présente un sommaire de la situation du régime de parts différées ainsi que des variations survenues pendant l'exercice :

Pour les exercices terminés les 31 décembre	2009	2008
Parts différées en circulation au début	1 181 958	794 980
Attribuées :		
Mai 2008 – période de service allant de l'exercice 2008 à l'exercice 2010	—	431 055
Février 2009 – période de service allant de l'exercice 2009 à l'exercice 2011	350 492	—
Distributions réinvesties	129 094	106 609
	479 586	537 664
Frappées d'extinction	(84 715)	(114 346)
Exercées (note 3)	(283 130)	(36 340)
Parts différées en circulation à la fin	1 293 699	1 181 958
Parts différées dont les droits sont acquis à la fin	739 199	686 145

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, la juste valeur à la date d'attribution des 479 586 parts différées attribuées (537 664 parts différées attribuées au 31 décembre 2008) se chiffrait à 12,5 M\$, ou 26,16 \$ la part différée (15,8 M\$ au 31 décembre 2008, ou 29,33 \$ la part différée).

Étant donné que les parts différées seront réglées au moyen de parts du Fonds lorsqu'elles seront exercées, nous avons inscrit à titre de surplus d'apport, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, l'équivalent de la charge de rémunération de 7,6 M\$, comptabilisée par Placements Bell Aliant, s.e.c., moins 0,2 M\$ d'autres ajustements (12,9 M\$, plus 1,9 M\$ d'autres ajustements pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008). Nous avons émis 283 130 parts (36 340 parts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008) sur le capital autorisé à une valeur de marché moyenne de 26,15 \$ la part (26,56 \$ la part pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008) relativement à des parts différées exercées au cours de la période. Au moment de l'exercice, la valeur correspondante de 7,4 M\$ a été reclassée du surplus d'apport au capital déclaré (1,0 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008).

8

GESTION DU CAPITAL

Nous n'exerçons aucune activité à titre d'entreprise exploitée activement, nos activités se limitant en général à détenir des titres de nos entités comptabilisées à la valeur de consolidation. Nous détenons des placements indirects à la valeur de consolidation dans des filiales en exploitation de Placements Bell Aliant, s.e.c. et nous ne contractons aucune dette pour financer ces placements. Par conséquent, notre structure du capital ne se compose que de l'avoir de nos porteurs de parts.

De plus, nous avons un petit montant d'actifs à court terme financé par notre passif à court terme puisque notre objectif est de gérer le calendrier des distributions en espèces reçues de nos entités comptabilisées à la valeur de consolidation ainsi que celui du paiement de nos charges d'exploitation et du versement de distributions à nos porteurs de parts. Afin d'effectuer des placements additionnels ou de gérer notre capital et la composition du revenu ayant trait aux distributions versées à nos porteurs de parts, nous examinons de temps à autre notre politique de distribution et pouvons la modifier, procéder à l'émission ou au rachat de parts ou remettre du capital à nos porteurs de parts.

9 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Placements Bell Aliant, s.e.c

Nous recevons des distributions de Placements Bell Aliant, s.e.c, comme il est décrit à la note 2, ce qui nous permet de verser nos propres distributions, comme il est décrit à la note 5. Au 31 décembre 2009, un montant de 31,1 M\$ (31,2 M\$ au 31 décembre 2008) a été pris en compte dans les distributions à payer.

Dans le cours normal des activités, nous avons conclu une entente avec certaines filiales de Placements Bell Aliant, s.e.c. en ce qui a trait à la prestation de services administratifs et de soutien touchant notamment la présentation de l'information financière, la gouvernance, les relations avec les investisseurs, les communications, la trésorerie et tous les autres services pouvant être nécessaires ou requis par nos fiduciaires. L'entente, qui a commencé en juillet 2006, comporte une durée initiale de 10 ans et elle sera automatiquement prorogée pour des périodes supplémentaires de cinq ans, sauf si un avis de résiliation est donné.

Ces services sont calculés et comptabilisés à leur valeur d'échange, comme suit :

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

	2009	2008
Salaires des dirigeants	0,8	0,8
Frais généraux et d'administration	3,2	3,2
Charges d'exploitation	4,0	4,0

Les salaires des dirigeants sont attribués en fonction des salaires horaires réels et des heures estimatives consacrées à des questions se rapportant à notre administration. Les frais généraux et d'administration sont établis en fonction des frais réels engagés en notre nom.

Au 31 décembre 2009, Placements Bell Aliant, s.e.c. et ses filiales nous devaient une somme de 25,2 M\$ (13,6 M\$ au 31 décembre 2008) relativement à la différence entre ces charges d'exploitation à payer et les montants à recevoir au titre du régime de rémunération à base de parts différées dont il est question à la note 7.

Nous prêtons nos liquidités excédentaires à Bell Aliant, s.e.c. au moyen d'une série de billets. Des paiements sont exigés en fonction des besoins aux fins d'exploitation. Le billet d'un montant de 6,2 M\$ qui était à recevoir de Bell Aliant, s.e.c. au 31 décembre 2008 a été remboursé le 15 janvier 2009. Les billets émis par la suite portaient intérêt à des taux allant de 0,49 % à 1,81 % par année, et se sont traduits par des intérêts créditeurs d'un montant négligeable au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 (0,1 M\$ au 31 décembre 2008). Au 31 décembre 2009, un billet de 2,6 M\$ était à recevoir de Bell Aliant, s.e.c., lequel porte intérêt au taux de 0,50 % par année et arrive à échéance le 15 janvier 2010. Ce solde est inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Au 31 décembre 2009, le risque de crédit qui découlait des soldes des débiteurs liés aux apparentés était minime.

BCE et Bell Canada

Après dilution, BCE et Bell Canada avaient le contrôle et la propriété réelle de 43,95 % des parts du Fonds en circulation au 31 décembre 2009 (44,02 % en 2008). Nous n'avons conclu aucune opération avec BCE et Bell Canada au cours de l'exercice.